

Compte rendu de la séance du 11 avril 2023

Secrétaire(s) de la séance:

Christian BRENGUES

Ordre du jour:

- Dissimulation des réseaux électriques et de télécommunication "COEUR DE VILLAGE"
- Versement subvention de la commune au budget M4
- Vote des taux des taxes
- Présentation et vote des budgets primitifs

Délibérations du conseil:

DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET DE TELECOMMUNICATIONS "CŒUR DE VILLAGE" (DE 2023 18)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement du **CŒUR DE VILLAGE**, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques et de télécommunication.

Pour ce faire, il a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux.

Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération.

S'agissant d'une opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de mise en souterrain du **réseau électrique** du CŒUR DE VILLAGE est estimé à **234 310,80 € Euros H.T.**

La **participation** de la Commune portera sur les **30 %** du montant ci-dessus soit **70 293,24 € Euros**, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

Dans le cadre du groupement de commande, les travaux de génie civil sont réalisés par l'entreprise GUIPAL. En ce qui concerne le câblage réseau, il sera réalisé par l'entreprise SLA titulaire du marché S.I.E.D.A. dans cette zone.

La commune ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des réseaux de télécommunication, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et France Télécom.

Le projet est estimé **71 636,67 € Euros H.T.** La participation de la commune portera sur **50 %** du montant H.T. des travaux de génie civil, soit **35 818,34 € Euros**, somme qui sera versée auprès de M. le Trésorier Principal de Rodez, receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux.

La dissimulation coordonnée des réseaux électriques et de télécommunication est obligatoire sous peine d'abandon du projet.

Les participations définitives de la commune tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux et après attachement.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de s'engager à verser au Trésor Public les sommes estimées correspondantes.

DIT que dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement des participations de la commune serait établie sur le montant des factures définitives dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

VERSEMENT SUBVENTION DE LA COMMUNE AU BUDGET M4 (DE 2023 19)

Monsieur le maire informe que les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) (ex : eau, assainissement, transports...) doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget.

L'article L 2224-1 du CGCT impose un strict équilibre budgétaire des SPIC exploités en régie, affermés ou concédés par les communes.

L'article L. 2224-2 prévoit quelques dérogations à ce strict principe de l'équilibre qui sont applicables seulement aux communes.

Vu le budget primitif 2023 du service de l'eau et de l'assainissement ;

Vu les déficits constatés durant les années antérieures

Considérant que la commune a moins de 3000 habitants

Considérant que la commune a arrêté d'exploiter les sources communales et doit acheter l'eau en totalité

Considérant le cout d'achat de l'eau

Considérant la vétusté des réseaux du bourg et les nombreuses fuites recensées

Considérant le projet de réfection des réseaux d'eau et assainissement du bourg dans le cadre de l'opération "Cœur de village" et la nécessité de contracter un emprunt

Considérant que la commune ne peut pas financer la surconsommation d'eau et l'emprunt sans augmenter les tarifs de façon excessive

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- de verser une subvention de fonctionnement exceptionnelle au budget eau, assainissement pour l'année 2023 de 90 000 € ;
- de prévoir les crédits au compte 6573641 du budget communal.

CHARGE le maire de faire procéder au mandatement de cette subvention et de signer tous documents utiles à ce dossier.

VOTE DES TAUX DES TAXES (DE 2023 20)

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2023, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 209 419,00 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉDIDE de ne pas augmenter les taux des taxes et d'appliquer les taux d'imposition ci-dessous :

Foncier bâti = 28,16 %

Foncier non bâti = 30,68 %

Habitation = 7,09 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

CHARGE le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF BROUCAYROLS 2 (DE 2023 21)

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif Broucayrols 2 de l'exercice 2023 de la Commune de Broquiès,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **ADOpte** le budget Broucayrols 2 de la Commune de Broquiès pour l'année 2023 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 32 328.41 Euros

En dépenses à la somme de : 32 328.41 Euros

selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	5 000.00
65	Autres charges de gestion courante	1 185.21
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 071.60
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		19 256.81

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	9 080.00
75	Autres produits de gestion courante	10.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 166.81
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		19 256.81

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000.00
001	Solde d'exécution section investissement	8 071.60
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		13 071.60

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	
021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 071.60
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		13 071.60

- **AUTORISE** monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF BOULANGERIE (DE 2023 22)

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif Boulangerie de l'exercice 2023 de la Commune de Broquiès,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **ADOpte** le budget Boulangerie de la Commune de Broquiès pour l'année 2023 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 386 447.33 Euros

En dépenses à la somme de : 386 447.33 Euros

selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	17 587.00
65	Autres charges de gestion courante	7.77
023	Virement à la section d'investissement	70.33
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 934.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	17 443.90
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		46 043.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	260.00
75	Autres produits de gestion courante	25 810.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 973.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		46 043.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 973.00
001	Solde d'exécution section investissement	320 431.33
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		340 404.33

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	329 400.00
021	Virement de la section de fonctionnement	70.33
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 934.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		340 404.33

- **AUTORISE** monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF MULTISERVICES (DE 2023 23)

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif Multiservices de l'exercice 2023 de la Commune de Broquiès,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **ADOpte** le budget Multiservices de la Commune de Broquiès pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 244 961.00 Euros

En dépenses à la somme de : 244 961.00 Euros

selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 995.00
65	Autres charges de gestion courante	10.00
023	Virement à la section d'investissement	15.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 086.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	36 754.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		79 860.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	715.00
75	Autres produits de gestion courante	34 210.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 935.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		79 860.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	89 982.31
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 935.00
001	Solde d'exécution section investissement	30 183.69
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		165 101.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	125 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	15.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 086.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		165 101.00

- **AUTORISE** monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE (DE 2023 24)

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif Commune de l'exercice 2023 de la Commune de Broquiès,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **ADOpte** le budget Commune de la Commune de Broquiès pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 980 998.85 Euros

En dépenses à la somme de : 2 980 998.85 Euros

selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	292 760.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	303 600.00
014	Atténuations de produits	26 000.00
65	Autres charges de gestion courante	240 710.53
66	Charges financières	4 100.00
67	Charges spécifiques	1 000.00
68	Dotations aux provisions	2 000.00
023	Virement à la section d'investissement	579 591.86
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 512 762.39

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	
70	Produits des services, du domaine, vente	64 555.76
73	Impôts et taxes	169 240.00
731	Fiscalité locale	181 728.00
74	Dotations et participations	316 559.33
75	Autres produits de gestion courante	109 675.21
77	Produits spécifiques	100.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	655 904.09
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 512 762.39

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées	341 088.00
21	Immobilisations corporelles	397 100.74
23	Immobilisations en cours	693 547.72
16	Emprunts et dettes assimilées	21 500.00
27	Autres immobilisations financières	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 468 236.46

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	382 641.48
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 199.80
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	46 567.85
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000.00
27	Autres immobilisations financières	
021	Virement de la section de fonctionnement	579 591.86
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 000.00
001	Solde d'exécution section investissement	390 235.47
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 468 236.46

- **AUTORISE** monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU (DE 2023 25)

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif Eau de l'exercice 2023 de la Commune de Broquiès,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **ADOpte** le budget Eau de la Commune de Broquiès pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 175 731.33 Euros

En dépenses à la somme de : 1 175 731.33 Euros

selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	127 600.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 755.76
014	Atténuations de produits	16 600.00
65	Autres charges de gestion courante	4 600.00
66	Charges financières	21 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	296.72
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 422.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	31 062.32
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		260 336.80

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	153 200.00
74	Subventions d'exploitation	90 000.00
75	Autres produits de gestion courante	199.80
77	Produits exceptionnels	500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 437.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		260 336.80

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
2	Total opérations équipement	890 269.53
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 125.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		915 394.53

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions investissement	176 145.00
16	Emprunts et dettes assimilées	600 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 732.83
021	Virement de la section de fonctionnement	296.72
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 422.00
041	Opérations patrimoniales	5 688.00
001	Solde exécution section d'investissement	89 109.98
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		915 394.53